

Conseil communal

Procès-Verbal

Séance du 7 mars 2022 à 19H00

Présents : Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
Léandre HUART, Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ, Angélique MAUCQ, Echevins;
Jean-Jacques FLAHAUX, Martine DAVID, Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre
André DAMAS, Henri-Jean ANDRE, Nathalie WYNANTS, Christophe DECAMPS, Guy DE
SMET, Gwennaëlle BOMBART, Anne-Françoise PETIT JEAN, Christiane OPHALS, Muriel
DE DOBBELEER, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Luc GAILLY, Pierre-Yves
HUBAUT, Agnès MUAMBA KABENA, Laurent LAUVAUX, Conseillers Communaux.
Bernard ANTOINE, Directeur Général.

Excusé(s) : Nino MANZINI, Conseiller communal.

Objet n°24 - Question orale du Conseiller Eric BERTEAU au sujet du suivi de la motion "Commune hospitalière".

L'Assemblée prend connaissance de la question orale de Monsieur le Conseiller Eric BERTEAU relative au suivi de la motion "Commune hospitalière".

Suite à une interpellation citoyenne, le Conseil communal du 28 mai 2018 avait voté une motion devant faire de notre commune une « commune hospitalière ». En d'autres mots, par cette motion, le Conseil encourageait le Collège à mener encore davantage une politique de soutien et d'accueil envers les personnes migrantes.

Il était notamment question de :

- sensibiliser la population sur les migrations et l'accueil de l'autre (par le biais de l'école par exemple);
- d'améliorer les possibilités de logement d'accueil pour les migrants;
- de délivrer aux personnes sans papiers une information claire et précise concernant leurs droits;
- de faciliter l'inscription des sans-papiers dans les écoles de promotion sociale, les bibliothèques, les centres sportifs de la commune ;
- ou encore d'encadrer strictement les éventuelles arrestations.

La motion demandait également que sa mise en oeuvre soit évaluée chaque année.

Monsieur le Bourgmestre, mes questions sont dès lors les suivantes :

- Pouvez-vous nous présenter ce qui a été fait depuis le vote de la motion pour rendre notre commune plus hospitalière aux migrants ?
- Quelles sont également vos ambitions en la matière pour l'année 2022 ?

- Enfin, l'évaluation annuelle de la mise en oeuvre de motion a-t-elle été effectuée jusqu'ici ? Si oui, pouvons-nous vous demander de nous transmettre ces évaluations ? Et pour l'avenir, cette évaluation nous sera-t-elle présentée en conseil communal ?

Monsieur l'Echevin Olivier FIEVEZ répond à la question

Merci Eric pour la question même si tu l'as écrite bien avant, elle a chevauché l'affaire ukrainienne. En guise de préambule, il faut qu'on se rende compte que nous mettons un point d'honneur à répondre en séance même si le ROI permet de postposer la réponse à une séance suivante. La question est arrivée dans un contexte de crise majeure, dans un contexte où certaines personnes de l'administration étaient en congé et je voudrais les remercier car la réponse est le fruit de leur travail.

Il y a une gradation dans l'urgence et comme le Bourgmestre l'a dit il y a cette crise migratoire que nous devons en partie gérer sur le plan local.

Toutes ces collectes d'infos ça demande du boulot par du personnel qui est aussi chargé de ces urgences notamment l'employée affectée à la mission « commune hospitalière » qui est entrée en fonction tout dernièrement.

Notre ville répond aux critères nommant par les ILA du CPAS. La Ville dispose également d'une structure MENA. Le parcours d'intégration est assuré par le CERAIC avec qui on travaille depuis historiquement et qui est présent dans les locaux du PCS. Les cours de FLE sont donnés par 6beaufort et par la bibliothèque. Tout ça fait qu'on répond bien aux critères d'une commune hospitalière.

Pour être commune hospitalière, il y a trois engagements

- Montrer sa solidarité pour l'accueil des migrants
- Sensibiliser la population à l'accueil de l'autre
- Accueillir concrètement les migrants.

Des choses se font avec pudeur et on ne le communique pas.

Il faut savoir que depuis décembre 2020, avec une plateforme citoyenne pour les réfugiés, l'antenne de Hainaut centre, Soignies et Braine-le-Comte travaillent et financent l'accueil de personnes sur Braine-le-Comte. Cela a permis d'accueillir plus de 20 migrants sur les zones hivernales. Donc actuellement des migrants sont logés et aidés à Braine-le-Comte grâce à la collaboration des citoyens.

Nous prenons en charge les frais et donc on essaie d'être proactif. Un travail de sensibilisation est aussi fait par le CPAS car il est un acteur de première ligne dans l'accueil.

On a eu une période particulière : l'administration et les mandataires ont dû faire face à la crise pandémique. Là maintenant, on va devoir gérer sur un plan local des migrants d'Ukraine et d'autres conflits dans le monde comme le rappelait notre Collègue Agnès tout à l'heure.

Alors c'est vrai qu'on n'a pas fait ce return au Conseil communal car on a trouvé d'autres urgences sachant que le GT commune hospitalière a continué à travailler. On pourra tous dire qu'on manque de moyens mais on essaie de répondre au mieux, on manque de bâtiment. Vous connaissez notre patrimoine, toutes les places sont remplies...

Je pense que Braine-le-Comte est une terre d'accueil. Alors peut-être pourrions nous plus communiquer, là je te rejoins, c'est peut-être un excès de pudeur. Ce sont des actions à mener et je remercie aussi les réflexions que j'ai eues avec le Directeur général, notamment pour des actions avec le Centre culturel. Ou, par exemple, une des idées proposées qui serait une formation

du service population à l'accueil des migrants. Nous n'avons pas respecté ce rapport mais j'en profite pour le faire maintenant et on pourrait le faire chaque année.

Monsieur le Conseiller Eric BERTEAU utilise son droit de réplique

Merci Olivier. Il ne faut pas voir nos questions orales comme un contrôle. C'est plus pour mettre en valeur ce qu'on fait et ce que la Ville fait. Il y a une intention positive. Il faut pouvoir dire sans trop en dire car il y a une réserve, il faut pouvoir affirmer que Braine-le-Comte est une commune hospitalière.